

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

6 février 2026

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 6 février 2026

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Charles-Henri BERNARD
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pierre CHAMBON
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Monsieur Mohamed CHIH
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Madame Muriel LECERF
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Gérard TACHON
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Stéphane GOUEZEC, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Lieutenant hors-classe Adrien LEBEAU
- Commandant Anthony FOSSAT
- Adjudant-chef Nicolas BURY
- Madame Marie JOUTZ
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 6 février 2026

Ordre du jour

	Page
R/26-02/01	
Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	4
R/26-02/02	
Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.....	5
R/26-02/03	
Virements de crédit entre chapitres – Exercice 2025	11
R/26-02/04	
Convention C2026-001 entre la commune de Belleville-en-Beaujolais et le SDMIS relative au financement de l'opération de construction de la caserne de sapeurs-pompiers de Belleville en Beaujolais	11

Conseil d'administration

Vendredi 6 février 2026

*(La séance est ouverte à 16 heures 05 sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Bonjour à toutes et tous. Nous pouvons démarrer puisque nous avons le quorum.

Mesdames, messieurs, je vous prie d'excuser M. le préfet qui nous a prévenus de son absence et qui ne pourra pas être à nos côtés aujourd'hui.

Avant d'aborder l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, je souhaite revenir sur la cérémonie de remise des médailles qui a eu lieu vendredi dernier. Elle a permis de mettre à l'honneur plus de 70 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratifs, techniques et spécialisés, et même notre chien Jango, pour des actions tout à fait remarquables et des parcours exceptionnels dont nous pouvons être particulièrement fiers et qui rendent honneur à notre établissement public.

Je tiens également à féliciter de nouveau le colonel hors classe Lionel CHABERT qui a été fait chevalier de l'ordre national du Mérite par madame la Préfète lors de cette cérémonie. Je tiens à souligner, colonel, votre engagement remarquable, exceptionnel, durant toute votre carrière, un engagement indéfectible aux sapeurs-pompiers, à la sécurité civile et au service public.

Soyez également de nouveau remercié pour l'intérim que vous avez pu assurer depuis le 1^{er} septembre 2025 à la fonction de

directeur départemental métropolitain adjoint. Vous avez beaucoup apporté à notre établissement aux côtés de notre nouveau directeur qui a pris ses fonctions le 15 août 2025. Vous avez pu l'accompagner dans sa prise de fonction, lorsque la colonelle Laetitia DIDIER a demandé son détachement.

C'était particulièrement important de le faire parce que vous avez une très bonne connaissance du SDNIS et vous avez pu être un binôme intéressant pour notre directeur qui ne connaissait pas l'établissement, et que vous connaissez parfaitement.

Merci beaucoup et merci chaleureusement pour ces quelques mois d'intérim. Je dis quelques mois parce que, vous ne le savez peut-être pas toutes et tous, la colonelle Laetitia DIDIER a demandé sa réintégration au sein de notre établissement public, et nous l'accueillerons donc de nouveau à partir du 15 février prochain. Cela mettra fin à l'intérim qu'a assuré le colonel Lionel CHABERT.

Chers collègues, permettez-moi aussi de souligner que nous aurons, au cours de cette réunion, le plaisir d'examiner le rapport relatif au projet de construction de la future caserne de Belleville-en-Beaujolais. Nous y reviendrons dans un instant avec un rapport dédié à cette construction.

Je crois que nous pouvons nous en réjouir aujourd'hui parce que cela fait quelques années que nous parlons de cette construction. Nous l'avons d'ailleurs inscrite à notre PPI adopté le 8 mars 2021, en début de mandat. Aujourd'hui, nous y sommes enfin parce que nous avons trouvé les modalités de financement qui nous permettent de le faire malgré le contexte financier très complexe.

Nous avons réussi à trouver un montage financier avec la commune de Belleville-en-Beaujolais. Nous aurons l'occasion de vous le présenter dans le rapport qui traite de ce montage.

Voilà les quelques mots que je souhaitais dire en préambule. Ce sera un conseil d'administration très court, il n'y a que quatre rapports à l'ordre du jour dont un important qui est le débat d'orientations budgétaires.

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

S'il n'y en a pas, j'ouvre l'ordre du jour.

R/26-02/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame KHELIFI.- Le bureau a eu lieu le 23 janvier dernier et a adopté trois délibérations. Monsieur le contrôleur général, je vous laisse nous les présenter.

Contrôleur général GOUZEC.- Il y a eu un seul bureau depuis le dernier conseil d'administration, trois décisions ont été prises :

- l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 8 M€ pour l'exécution de l'année 2026 ;
- une subvention pour l'œuvre des pupilles pour 2 000 € ;
- une subvention pour l'union départementale métropolitaine des sapeurs-pompiers.

Ces subventions sont du même ordre de grandeur chaque année. Nous sommes dans la continuité des décisions antérieures.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le contrôleur général.

Y a-t-il des questions sur ces trois rapports votés en bureau de conseil d'administration ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-02/02 Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026

Madame KHELIFI.- Ce débat d'orientations budgétaires fait suite au rapport sur les recettes et charges prévisibles, présenté au mois d'octobre, lorsque les perspectives de budget 2026 faisait état d'un besoin de financement de 5,22 M€ pour l'équilibre de la section de fonctionnement et de 17 M€ pour la section d'investissement.

Lors de la deuxième phase d'élaboration budgétaire conduite durant le mois de novembre, nous avons réussi à réduire fortement les dépenses de 500 000 € en fonctionnement et de 1,7 M€ en investissement.

Le SDMIS a par ailleurs étudié un certain nombre de cessions immobilières équivalent à 4 M€ de recettes nouvelles. Nous y reviendrons au mois de mars.

Le besoin de financement, à l'issue de cette seconde phase d'élaboration budgétaire, a été estimé à 4,7 M€ en fonctionnement et 11,7 M€ en investissement.

Lors du conseil d'administration du 19 décembre 2025, sans certitude concernant les ressources des collectivités territoriales pour 2026, vous avez approuvé une hausse de 3,8 M€ du montant de contribution pour l'année 2026 par rapport à 2025, ce qui porte le montant total des contributions à 167,2 M€.

C'est une augmentation sensible des contributions, combinée à de nouvelles recettes de fonctionnement négociées avec nos partenaires institutionnels, qui a permis de finaliser notre projet de budget primitif 2026 qui sera présenté au mois de mars et dont l'équilibre repose sur un certain nombre d'éléments :

- une estimation resserrée des dépenses relatives aux charges de personnel, ainsi que des charges à caractère général, certaines dépenses contraintes qui augmentent fortement ;

- des investissements strictement limités au financement du renouvellement des biens et projets structurants nécessaires au maintien de la capacité opérationnelle du SDMIS ;

- des prévisions de cessions immobilières pour optimiser le patrimoine immobilier ;

- une hausse sensible des contributions des collectivités territoriales sans toutefois de visibilité pluriannuelle ;

- une revalorisation de conventions de partenariat générant des recettes nouvelles de la part de partenaires institutionnels.

Voilà ce que je pouvais résumer du débat d'orientations budgétaires.

Mme MASSARDIER, je vous laisse faire une synthèse du rapport.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Merci, madame la présidente. Bonjour à toutes et tous.

Ce rapport a la particularité d'être le dernier de la mandature. Il se divise en trois parties :

- les évolutions rétrospectives qui permettent d'avoir un bilan du mandat ;

- les orientations budgétaires 2026 ;

- une prospective pluriannuelle.

Concernant les évolutions rétrospectives, à la fin de la page 2, vous avez l'évolution de l'activité opérationnelle. Le SDMIS s'est attaché à maîtriser l'évolution de l'activité opérationnelle ces dernières années. Grâce aux actions menées, l'activité a baissé de 12 % entre 2021

et 2025. Désormais, les prospectives établissent une hausse de l'ordre de 1 % par an qui serait liée principalement à l'augmentation prévisible de la population et des risques associés.

La courbe rend bien compte de ces évolutions en rétrospective et en prospective.

(Page 3) Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, sur la période 2020-2025, elles progressent plus fortement que les recettes : +14% contre +13,4 %. Cela est dû à l'inflation que nous avons connue entre 2021 et 2023, notamment sur l'énergie (+35%), les carburants (+40%), les assurances (+100%) et le BEA. Les quatre dépenses que je viens de citer composent à elles seules 30 % de nos dépenses de charges à caractère général.

Sur les autres frais qui sont hors de notre cœur de métier, l'évolution a été de 2 % entre 2020 et 2025, donc largement inférieure à l'évolution de l'inflation. Sur les dépenses hors cœur de métier sur lesquelles le SDMIS avait un levier d'action, des efforts importants ont pu être déployés et ont permis de limiter les hausses.

Les charges de personnel ont augmenté de 14 % entre 2020 et 2025, sous l'effet des mesures nationales (hausse du point d'indice, revalorisation de la prime de feu en début de mandat) et des mesures locales avec trois protocoles d'accord successifs (2018, 2024, 2025).

À noter également entre 2024 et 2025, la hausse de la cotisation à la CNRACL qui, à elle seule, entraîne une hausse de 1,6 M€ par an des dépenses de personnel, étant entendu que les hausses se poursuivront jusqu'en 2028.

Globalement, le SDMIS a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement en étant 4 points en dessous de l'inflation entre 2020 et 2025. Pour l'atterrissage 2025, nous y reviendrons lors du vote du

compte administratif lors de notre prochain conseil d'administration, l'augmentation des dépenses entre 2024 et 2025 a été limitée à +0,6%.

Je passe à la partie investissement. Vous avez de la même manière un graphique qui permet de voir les évolutions entre 2020 et 2025. Nous constatons des fluctuations importantes principalement liées à la pluriannualité de certaines dépenses : une année, nous passons les commandes, l'année suivante, nous réceptionnons, notamment pour des véhicules ou des projets d'ampleur pluriannuelle. Cela explique les décalages, les hausses et les baisses.

En moyenne, les dépenses se sont élevées à 32 M€ par an sur l'ensemble du mandat.

Les dépenses d'investissement ont été diminuées sur les investissements courants pour permettre de financer des opérations d'acquisitions immobilières, des acquisitions de matériels SUAP pour la mise en œuvre de la loi Matras, et des équipements subventionnés partiellement par le Pacte capacitaire.

Cette diminution des investissements courants a quand même induit une dégradation de notre patrimoine, l'obsolescence de certains matériels et une augmentation du taux de vétusté de notre actif.

On peut aussi mesurer une augmentation des coûts de fonctionnement liée à l'entretien et la réparation de biens vieillissants.

(Page 6) Pour compenser ces dépenses d'équipement, nous avons eu fortement recours à l'emprunt.

Concernant les recettes de fonctionnement, les contributions territoriales ont augmenté de 12,2 % entre 2020 et 2025.

À ces contributions se sont ajoutées trois subventions exceptionnelles de la part du département et de la métropole :

- en 2020, le versement de la prime Covid ;

- en 2023, une subvention complémentaire de 2,46 M€ pour couvrir les dépenses relatives au volontariat et contribuer au financement des investissements ;

- en 2025, 1,875 M€ pour le protocole d'accord.

Je vous propose de passer aux orientations budgétaires 2026.

Pour les dépenses prévisionnelles, en section de fonctionnement, la hausse est très limitée à +0,27% (+500 000 €) par rapport à 2025, grâce à la diminution des charges à caractère général. Sur les deux derniers exercices, entre 2024 et 2025, les prévisions ont diminué de près de 7 % sur les charges à caractère général.

Pour les autres dépenses de fonctionnement, nous avons toujours une hausse des intérêts d'emprunt mais une diminution à noter l'an prochain de la part indexée du BEA qui est maintenant en section de fonctionnement. La diminution sera de 160 000 € grâce à la diminution de l'indice du coût de la construction qui a eu lieu entre le troisième trimestre 2024 et 2025.

Les dépenses de personnel augmenteront de manière assez limitée (1,3 M€). Un ajustement par rapport au réalisé 2025 a pu être réalisé, l'augmentation entre le prévisionnel 2024 et le prévisionnel 2025 est limité à +1%.

Concernant les recettes, la contribution augmentera de 3,8 M€. À cela s'ajouteront de nouvelles recettes attendues dans le cadre des conventions de partenariat conclues notamment avec l'État, le département du Rhône ou le CASC.

Nous avons entrepris des démarches auprès de CDC Habitat afin de pouvoir louer l'aile Molière, ce sera l'objet d'un rapport qui vous sera présenté au prochain conseil d'administration. Si cette location

de l'aile Molière est finalisée, elle permettra d'enregistrer une recette de 400 000 € par an.

Concernant la section d'investissement, les dépenses seraient de l'ordre de 32,5 M€ dont 18 M€ pour la programmation pluriannuelle d'investissement, les acquisitions de véhicule (8,4 M€), les systèmes d'information (4,6 M€), le matériel divers, l'habillement (3,8 M€), les dépenses liées au patrimoine immobilier (1,3 M€).

Pour les autres dépenses d'investissement, on retrouve le bail emphytéotique administratif, le capital de la dette et des opérations patrimoniales, opérations d'ordre.

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes composées principalement du FCTVA et de la dotation aux amortissements. Pour le FCTVA, nous avons deux parts : la part correspondant à nos investissements réels (2,3 M€) et la part correspondant au BEA (900 000 € environ).

Nous attendons 900 000 € de subvention. Nous retrouvons les dispositifs habituels : pacte capacitaire, fonds vert, FEDER. À cela s'ajoutent des cessions immobilières qui pourraient avoisiner 3,6 M€, notamment la cession du terrain de Vaulx-en-Velin, d'un tènement qui se trouve à Pierre-Bénite et d'une maison que la SDMIS a eue en donation, qui se trouve sur la commune de Bron.

Je passe rapidement sur l'encours de dette, sur les effectifs et charges de personnel.

Le rapport se termine par la prospective budgétaire pluriannuelle (*page 12*).

Cette prospective nous emmène jusqu'en 2028 et montre qu'avec une hausse raisonnable des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1,5 % par an, avec un maintien des dépenses d'investissement aux alentours de 18 M€, sans recette nouvelle, en reconduisant les

recettes à leur niveau actuel, les besoins de financement pour 2027, en cumulant fonctionnement et investissement, seraient de l'ordre de 19,5 M€ et, en 2028, de l'ordre de 27,5 M€.

Ce sont les éléments que vous retrouvez dans ce rapport d'orientations budgétaires.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je vous demande de prendre acte de ce rapport budgétaire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-02/03 Virements de crédit entre chapitres – Exercice 2025

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Comme cela devient courant à chaque conseil d'administration, nous avons procédé à des virements de crédit entre la dernière décision modificative du mois d'octobre et la clôture de l'exercice budgétaire le 31 décembre 2025. Nous avons pris des crédits qui avaient été inscrits pour des avances afin de financer la commande de 16 VSAV en fin d'exercice.

Cela correspond à un débit au compte 238 et un crédit au compte 21561 du même montant de 523 000 €.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-02/04 Convention C2026-001 entre la commune de Belleville-en-Beaujolais et le SDMIS relative au financement de l'opération de construction de la caserne de sapeurs-pompiers de Belleville en Beaujolais

Madame KHELIFI.- C'est une opération qui figurait aux opérations immobilières de la PPI votée le 8 mars 2021 et qui figurait à la PPI du mandat précédent et encore celle d'avant. Je ne sais pas jusqu'où il faut remonter, c'est un projet ancien.

Notre établissement et la commune ont conclu une première convention en 2023 pour entériner notamment le terrain d'implantation du projet sur Belleville-en-Beaujolais mais, eu égard aux contraintes financières, on a dû reporter l'engagement du projet et en retravailler les modalités.

Afin de parvenir à lancer cette opération nécessaire au renforcement des capacités opérationnelles du SDMIS sur ce territoire, la commune de Belleville-en-Beaujolais nous a proposé son concours pour la réalisation de l'opération en assurant une partie du portage financier ainsi que la maîtrise d'ouvrage.

Le pilotage de l'opération sera donc assuré par la commune, en coordination avec les équipes du SDMIS. Le bâtiment construit sera alors propriété de la commune, mis à disposition du SDMIS gratuitement, sans limitation de durée.

Afin de formaliser cet accord, je vous propose de conclure avec la commune cette convention qui précise le lieu d'implantation de la construction, le programme technique de la construction, le montant prévisionnel de l'opération estimé à 3 735 000 € TTC et l'engagement financier de chacune des parties :

- pour le SDMIS : 2 667 500 € ;
- pour la commune : 1 067 500 €.

Malgré nos difficultés financières, je tiens à souligner que le SDMIS s'engage sur ce projet à hauteur de 70 % du coût de la caserne, et qu'un agent du SDMIS sera affecté à temps partiel sur cette opération, soit 0,5 ETP.

Monsieur le contrôleur général, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le montage, les discussions avec la commune ? Vous l'avez vécu au cœur de l'action même si vous n'êtes là que depuis le mois d'août et que ce sont des discussions engagées déjà depuis deux ou trois ans.

Contrôleur Général GOUZEC.- Il a fallu lever quelques derniers obstacles pour pouvoir faire avancer ce projet, déjà s'assurer que nous étions dans une légalité du process, avec un travail préalable d'interrogation de la préfecture, puis de préparation de conventionnement avec les équipes de la commune de Belleville.

Il était très important que nous ayons le début d'une aventure humaine et de pouvoir poser le mode projet.

C'est un projet qui remonte à de très nombreuses années, avec des faux départs il y a quelques années, et donc une perte de confiance d'une partie des agents du centre de secours sur notre capacité à pouvoir mener ce projet.

Dans cette aventure humaine, il y a aussi la pose du mode projet que nous avons travaillé avec la commune de Belleville. Un des chefs de projet, ici présent, le lieutenant-colonel BELLERET, peut préciser quel sera le mode projet et la répartition des fonctions et des relations entre les parties.

Lieutenant-colonel BELLERET.- Les relations entre les parties ont fait l'objet d'échanges préalables pour savoir comment on pourrait fonctionner. Nous avons fait le choix en comité de pilotage de faire en sorte que ce projet soit piloté par le terrain pour qu'il soit au plus proche des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires qui ont une activité sur le site, pour leur permettre de s'approprier la construction de ce nouveau cadre, de ce nouvel habitat qui, pour beaucoup, est considéré comme leur deuxième maison.

Une approche d'embarquement des utilisateurs a été pensée. Le lieutenant-colonel Aurélien ABEILLON, qui est le chef du groupement nord, aura la direction de ce projet, aidé par le groupement bâtiment que je dirige pour l'appuyer sur la partie technique, parce qu'il y a un gros effort à faire entre les utilisateurs et les techniques et pour essayer d'en faire un projet innovant.

On pense beaucoup à la gestion de l'eau, au partage des surfaces pour qu'elles soient utilisées de manière efficiente. Tout cela fera l'objet de discussions, de l'embarquement de tous les utilisateurs, de comptes rendus réguliers au comité de pilotage et au conseil d'administration quand les éléments seront posés en lien avec les utilisateurs.

J'insiste beaucoup sur cette notion d'embarquement qui est très importante parce que la longueur du projet a parfois rompu la confiance. Il y a une forme de crainte de ne pas voir la première pierre posée, et comme les délais de travail en amont sont importants et pas toujours très bien connus par nos sapeurs-pompiers, il faudra leur expliquer pourquoi la première pierre ne se posera pas dans les six mois et qu'il y aura un temps administratif nécessaire et obligatoire au regard de la commande publique.

Madame KHELIFI.- Merci. Je suis ravie que ce projet puisse aboutir sur un territoire qui en a essentiellement besoin. Comme quoi on peut aussi voir aboutir des projets sur le département du Rhône. J'en suis très fière. Merci aux équipes d'y avoir contribué.

Des questions ou des remarques ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Le fait d'avoir ouvert la possibilité à la commune de procéder à cette nouvelle mouture de financement lui permettra de solliciter le département et l'État et peut-être la région pour son financement.

C'est une nouvelle vision et une nouvelle forme de partenariat sur les territoires. Pour connaître depuis longtemps ce territoire, cela fait 25 ans que nous attendions cette caserne qui, à l'origine, devait se faire à Saint-Georges-de-Reneins. C'était sans compter sur l'âpreté de son maire à l'époque qui a fait que l'on est parti sur Belleville-sur-Saône, qui est devenue Belleville-en-Beaujolais.

Gageons que l'histoire se finisse bien, le plus rapidement possible.

Madame KHELIFI.- Merci. Je rebondis sur vos propos, je pense qu'il faudra de toute façon revoir à l'avenir nos modalités de financement des casernes. Je ne vois pas comment sortir de nouveaux projets sans trouver d'autres modalités de financement identiques à celles-ci dans les années qui viennent.

Monsieur GUILLOTEAU.- Cela pose un problème parce que cela signifiera que, dans le département du Rhône, on paie deux fois, je dirais même trois fois, alors que les communes de la Métropole ne paient pas. Il faudra aussi redéfinir le modèle de financement et de participation des uns et des autres.

Madame KHELIFI.- Les communes de la métropole paient à travers la métropole.

Monsieur GUILLOTEAU.- Les communes du Rhône paient à travers les départements et à travers leur propre financement.

Monsieur KOHLHAAS.- Pour bien connaître ce territoire et surtout la dynamique du maire de Belleville-en-Beaujolais pour réaliser des projets extrêmement vertueux, notamment en matière de gestion de l'eau mais aussi en matière d'énergie positive, je souhaite que le SDMIS soit aussi partie prenante de sa volonté pour faire un bâtiment exemplaire dans ces dimensions.

Monsieur GUILLOTEAU.- Faites-lui confiance, c'est un conseiller départemental, il sait ce qu'il fait.

Madame KHELIFI.- Le SDMIS sait faire, il l'a démontré avec la caserne de La Doua qui a été inaugurée récemment, qui est très vertueuse sur les points que vous souleviez, Monsieur KOHLHAAS.

Contrôleur Général GOUZEC.- Cela fait partie des réflexions de base de ce projet, en particulier sur des boucles d'autoconsommation sur les secteurs concernés. Ce sont des projets que nous développerons sur tous les territoires.

Nous serons sur un projet exemplaire sur toutes les parties, y compris le fait d'imaginer que cela puisse devenir un tiers lieu de travail pour des personnes qui pourraient être sapeurs-pompiers volontaires en télétravail mais sur le site d'une caserne. Nous souhaitons travailler beaucoup de choses dans ce projet qui pourraient servir d'exemple pour d'autres casernes.

Madame KHELIFI.- Cela permet d'aller chercher du fonds vert, du fonds chaleur, des recettes aussi. C'est du gagnant-gagnant.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, je sou mets aux voix le projet de convention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Je suis ravie de cette unanimité.

Trois communications ont été remises sur table. Je vous propose tout d'abord de revenir sur l'intervention marquante lors de l'explosion de l'usine Elkem à Saint-Fons le 22 décembre 2025.

Colonel hors classe CHABERT.- Il s'agit d'un accident technologique dimensionnant avec une cinétique très rapide.

Très rapidement, nous avons eu en ligne l'entreprise et son service de sécurité pour réunir les informations nous laissant à penser que nous étions face à un accident important.

À 14 heures 31, le premier appel, les secours ont été déclenchés. À 14 heures 50, j'ai appelé le préfet délégué pour lui proposer d'activer le dispositif ORSEC. En trente ans sur le département du Rhône, de mémoire, c'est la première fois que l'on fait activer un dispositif ORSEC où le périmètre proposé va au-delà de l'emprise de l'établissement.

Un périmètre d'un rayon de 940 mètres a été décidé par le préfet conformément au plan ORSEC, qui a entraîné la fermeture de l'autoroute A7, qui bloquait la 450, la voie ferroviaire et la voie fluviale, dans le but de protéger les populations à l'intérieur, avec une demande de confinement des populations.

L'origine de cette explosion est une réaction dans un réacteur chimique qui, pour des causes encore inconnues, a généré une production d'hydrogène et qui, à un moment, a entraîné une explosion avec trois blessés très graves, un blessé grave et des blessés légers.

À ce jour, deux sont décédés et un est encore en soins intensifs. Nous avons des informations du directeur d'établissement.

À aucun moment il n'y a eu de dégagement d'autres produits chimiques dans l'atmosphère qui ont pu sortir de l'établissement. Nos équipes ont fait des mesures corroborées par les relevés d'ACMO avec lesquels nous travaillons très régulièrement et avec lesquels nous avons des accords. Nous avons fait des mesures de toxicité de particules fines ou de suie, des prélèvements conservatoires pour que d'autres services puissent s'emparer des éléments et faire l'analyse après.

Beaucoup de services ont été mobilisés, les services SAMU, la police, toutes nos équipes, près de 120 sapeurs-pompiers. Il y

a eu une très forte mobilisation de l'entreprise qui avait déjà été touchée en 2016 alors qu'elle s'appelait Bluestar et qu'elle avait déjà eu une personne décédée. C'était le même directeur qui était parti pour un autre poste et qui était revenu le 1^{er} décembre, donc quelqu'un de particulièrement touché qui perdait encore des collaborateurs.

Cela a été une mobilisation importante des communes concernées qui ont activé leur plan communal de sauvegarde. Tout s'est déroulé comme si l'on avait préparé un grand exercice et qu'on le déroulait. Tout s'est parfaitement coordonné, que ce soit avec les communes, le centre opérationnel départemental en préfecture ou le poste de commandement opérationnel, et une très forte mobilisation de tous les services, que ce soit ceux de la métropole, des collectivités, bien sûr les services régaliens comme la police, le SAMU.

Nous avons limité l'extension du sinistre. À un moment, il y avait une vraie situation instable, on risquait une autre explosion. Il fallait éteindre l'incendie pour éviter un effet domino sur des produits chimiques stockés à proximité, avec des risques de toxicité, le choix a été fait d'engager un minimum de personnes pour éteindre l'incendie et éviter l'effet domino.

L'opération s'est soldée en fin de journée, nous avons pu proposer de relever tous les périmètres, de rétablir la situation. Je sais que cela a entraîné de fortes perturbations. C'est un cas d'école d'application de périmètre ORSEC dans toute sa dimension pour assurer le maximum de protection de la population.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur KOHLHAAS.- D'abord, ce genre d'accident est extrêmement grave, même si l'on peut dire après coup que l'on a évité le pire. Il y a quand même deux morts et encore quelqu'un en soins intensifs. Cela dit, cela aurait pu être beaucoup plus grave. C'est la raison pour laquelle ont été mis en place le plan ORSEC et un confinement.

J'aimerais que nous ayons un vrai retour sur cette première expérience, à ma connaissance, de l'utilisation en réel du dispositif FR-Alert. J'en ai parlé avec le préfet, les habitants de la zone concernée ont eu des retours très surprenants, pour ne pas dire autre chose. Des gens étaient dans le même logement, chacun avec un téléphone portable, certains avaient une alerte, d'autres pas. Des gens ont reçu des alertes décalées de 24 heures sur des territoires qui n'étaient pas du tout concernés.

Je pense que c'est un enjeu essentiel pour informer toutes les personnes qui sont dans le périmètre, qu'elles soient habitants, touristes, de passage, etc., grâce au relais de téléphonie mobile. C'est essentiel, plus important que d'avoir des fichiers de personnes à prévenir, mais il faut que cela fonctionne bien si un jour il y a une vraie nécessité de confinement et une catastrophe encore plus grave.

Je ne sais pas s'il y a eu un retour d'expérience, il y a des leçons à en tirer, mais il serait important que l'on puisse les partager au sein du SDMIS et au-delà avec tous les élus concernés.

Colonel hors classe CHABERT.- Je peux vous donner un premier retour parce que j'ai participé à deux réunions de retour d'expérience pilotées par le préfet délégué, une première avec tous les services concernés, une deuxième avec les élus des communes concernées, avec des représentants de la métropole.

Ce sujet a été abordé, les points qui n'ont pas bien fonctionné ont été soulevés.

Aujourd'hui, quand on déclenche l'alerte avec les relais téléphoniques, les téléphones sonnent parfois bien au-delà du périmètre, d'où des retours de certaines communes (Oullins, Pierre-Bénite) avec des incompréhensions d'alerte ou de fonctionnement d'un téléphone d'un type d'opérateur et pas d'un autre.

Effectivement, cela a été pointé, les services préfectoraux l'ont bien noté, ils sont dessus et ils le relaieront au niveau national parce que c'est un pilotage national.

Nous avons des représentants de Vénissieux, Feyzin et Saint-Fons, Oullins et Pierre-Bénite, mais Oullins et Pierre-Bénite n'étaient pas dans le périmètre du plan ORSEC activé.

Monsieur GUILLOTEAU.- Outre le fait que la métropole et le département étaient dans la boucle, cela nous a bien occupés, combien y a-t-il eu de sapeurs-pompiers mobilisés sur place et combien de casernes sont venues ? J'imagine un nombre extrêmement important.

Colonel hors classe CHABERT.- Nous avons compté 60 engins, 120 sapeurs-pompiers. Je ne suis pas capable de vous dire combien de casernes.

Monsieur GUILLOTEAU.- C'était un périmètre très large, j'imagine.

Colonel hors classe CHABERT.- Oui, un périmètre très large avec des relais, parce que cela a duré pas mal de temps. C'est toute la force du corps départemental et métropolitain qui a pu s'exprimer.

Madame KHELIFI.- Merci. Pierre Athanaze, élu à la métropole, était présent à la réunion mardi soir pour le retour d'expérience.

Contrôleur général GOUZEC.- J'interviens au titre de fonctions précédentes en Seine-Maritime. Nous avons été à l'origine de la demande « post-Lubrizol », de la création de FR-Alert, et les premiers testeurs et associés à l'expérimentation.

Il faut garder à l'esprit que c'est un outil particulièrement puissant, qui sera toujours trop puissant. Quand vous demandez à FR-Alert de prévenir les personnes qui sont à l'intérieur d'un périmètre, vous avez la certitude de toucher des milliers de personnes qui sont à

l'extérieur du périmètre, parce que vous créez le périmètre et vous demandez que les antennes qui s'y trouvent envoient des signaux à tous les téléphones. On va toujours au-delà.

Certains sont avertis et d'autres pas, ce n'est pas grave. Contrairement à la sirène que personne n'écoutait, n'entendait, dont on ne connaissait pas la signification, autour de vous, il y aura toujours une personne qui aura reçu le message.

Je sais qu'il y a des bugs, il y en a eu encore récemment en Normandie. Le vrai souci est le fait qu'il y ait une redondance le lendemain, ce n'est pas normal, c'est un sujet, cela peut créer une petite peur, mais chaque fois qu'il y aura un sinistre, on ira toujours au-delà de l'endroit où l'on veut passer le message, et à l'intérieur du cercle, il y aura forcément quelques personnes dont le téléphone cherchera une antenne très loin et qui n'auront pas immédiatement l'information, mais ce n'est pas si grave.

On passe du Moyen Âge au XXI^e siècle, on ne touche peut-être que 85 % ou 90 % de la population mais, à l'époque, on devait en toucher 20 %.

C'est une énorme avancée. Il y a encore des petites choses à régler.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup pour ce retour, monsieur le directeur. D'autres remarques ?

Merci pour la présentation, colonel, et merci aux équipes qui sont intervenues sur cette opération. Nous passons à la communication suivante, le bilan opérationnel 2025.

Lieutenant-colonel PONTET.- J'étais déjà intervenu, il y a quelques mois en arrière, au conseil d'administration concernant l'activité opérationnelle, notamment pour vous expliquer que nous avons mis en place en 2025 des mesures de maîtrise de notre activité opérationnelle,

que nous retrouvons dans ce bilan final puisque nous avons reçu 436 000 appels en 2025, soit une baisse de 5,8 %.

Cette baisse du nombre d'appels n'est pas une baisse du nombre de demandes de secours, c'est simplement lié au fait que l'on a mis en place des mesures pour éviter des appels indus qui viennent en partie de centres de démarchage publicitaire. Nous avons mis en place des mesures pour réduire ce nombre.

Notre activité opérationnelle en elle-même représente 104 000 opérations de secours en 2025, une intervention toutes les cinq minutes, avec une baisse de 7,3 % liée aux mesures mises en place, notamment concernant le secours et les soins d'urgence aux personnes. J'avais expliqué, voici quelques mois, que nous avons conduit des opérations en lien avec les ambulanciers privés et nos collègues du SAMU.

Cela nous a amenés à intervenir 84 356 fois pour une opération de secours et de soins d'urgence aux personnes, quasiment 81 % de notre activité. C'est un chiffre conforme depuis quelques années.

Cela nous a amenés à prendre en charge au cours de ces 84 000 interventions 90 600 victimes et un peu plus de 70 000 ont été transportées dans un de nos services d'accueil des urgences, les sapeurs-pompiers étant pour 50 % les vecteurs de transport et d'évacuation des victimes à l'hôpital.

Nous dénombrons 8 578 accidents de la circulation, 6 % d'incendies, soit une hausse de 12 % en 2025 qui s'explique par le fait que l'année 2024 était particulièrement basse, elle avait été très humide avec très peu de feux.

Nous enregistrons 5 % d'activité pour opérations diverses, une baisse de 25 %. C'est énorme mais sur un petit chiffre. Je rappelle que, par rapport à 2024, nous n'avons pas eu d'événement

météorologique majeur en 2025. En 2024, nous avons eu les inondations de Givors en fin d'année qui représentaient plus de 1 000 opérations de secours. C'est aussi lié aux interventions de destruction de nids d'hyménoptères puisqu'il y a deux ans, nous en effectuions environ 1 700 contre 73 cette année.

Nous avons effectué 142 000 sorties d'engin, une baisse de 4,9 % par rapport à l'année précédente, plus marquée concernant les véhicules de secours et d'assistance aux victimes. Je vous laisserai le soin de lire les chiffres. Je reste à votre disposition pour les questions.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des questions, des remarques ?

Monsieur CHAMBON.- Sur les 8,2 % d'accidents de la circulation supplémentaires, a-t-on une idée de la géographie ? A-t-on des chiffres concernant Lyon en particulier qui est la plus grande ville du département ?

Lieutenant-colonel PONTET.- Ils représentent 8,2 % de l'activité opérationnelle. Si besoin, je tiens à disposition le détail des accidents de circulation.

Globalement, nous enregistrons une baisse de 9 % du nombre d'accidents de circulation qui nécessitent une désincarcération, une hausse du nombre d'accidents par lesquels il n'y a pas de désincarcération, et une hausse du nombre d'interventions pour tout ce qui touche les piétons et les vélos.

Madame KHELIFI.- Merci. D'autres questions ? (*Non*)

Nous passons à la dernière communication qui traite du bilan 2025 de la lutte et de la prévention contre les agressions visant les sapeurs-pompiers.

Lieutenant-colonel PONTET.- Nous considérons au SDMIS qu'il y a une agression à partir du moment où nos sapeurs-pompiers

ont déposé plainte, sachant que nous avons une véritable démarche proactive en ce sens. À partir du moment où un équipage se fait agresser, systématiquement, un lieutenant-colonel accompagne le dépôt de plainte et le service dépose plainte également.

Nos sapeurs-pompiers agressés bénéficient si besoin d'un suivi psychologique et médical assuré par notre sous-direction santé, et bien entendu, dans les suites judiciaires du dépôt de plainte, nos services juridiques et la hiérarchie de proximité sont présents.

En 2025, 47 agressions ont fait l'objet d'un dépôt de plainte, soit une stabilité par rapport aux années précédentes, 93 sapeurs-pompiers ont déposé plainte.

Sur les 47 agressions, 21 étaient des tentatives ou des agressions physiques ou des mises en danger de la vie d'autrui et 26 des menaces de mort verbales ou des outrages. On retrouve dans ces 26 une bonne partie qui relève de dépôts de plainte issus de notre CTA-CODIS puisque, quand ils reçoivent les appels 18/112, nos opérateurs se font insulter parfois assez copieusement.

Sur les 47 dépôts de plainte, 37 concernaient des opérations de secours sur le terrain et 10 le CTA. Sur les 37, l'agresseur était la victime pour 28 et un tiers pour 9.

Pour éviter les agressions, nous avons un dispositif particulier, nous sommes un des rares SDIS en France à opérer de la sorte. Sur les 104 000 opérations de secours, on essaie de détecter au plus tôt, dès l'appel, les contextes hostiles. Lorsque l'on perçoit une situation hostile, on envoie un officier, un chef de groupe, un lieutenant qui est là non pas pour la victime mais pour gérer l'environnement extérieur et faire en sorte que nos équipages puissent se concentrer sur le cœur de l'opération.

Il a été identifié 711 situations à l'appel où l'on sentait un contexte hostile, et chaque fois que l'on a pu engager un officier en plus, on ne s'est jamais retrouvé avec un seul dépôt de plainte. Nous opérons de cette façon depuis plusieurs années, il n'y a pas d'agression dès lors que l'on arrive à détecter ces situations hostiles à l'appel.

Les agressions ont lieu essentiellement lorsque l'on arrive sur place et que l'on n'avait pas perçu les signaux.

Les sapeurs-pompiers sont équipés pour 16 casernes de caméras piétons qui permettent de capter les images en cas de situation agressive. Cette captation d'images nous permet dans un premier temps, dans 90 % des situations, dès lors que l'agresseur est identifié avec une caméra, de réduire l'agressivité sur place. Les statistiques que nous sortons nous amènent à un taux proche de 96 % des situations où la caméra a tendance à apaiser.

Cette année, néanmoins, à 15 reprises, la situation ne s'est pas apaisée et on a déclenché les caméras. Nous les avons mises en place progressivement depuis l'année 2019.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les agressions. S'il en était besoin, je tiens à disposition une carte de la répartition géographique des agressions sur l'ensemble de notre territoire.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons clore le conseil d'administration. Le prochain aura lieu le vendredi 6 mars 2026 à 15 heures.

Monsieur CHAMBON.- Je me permets de vous interpeller au nom du groupe Grand Cœur Lyonnais de la Métropole qui représente 52 élus dont 4 ou 5 sièges dans ce conseil d'administration, dont je suis co-président. Nous vous avons sollicitée à deux reprises, début janvier, nous vous demandions les procès-verbaux des conseils d'administration

sur le mandat. Vous nous avez répondu, je lis : *« Monsieur, Mme Zemorda KHELIFI, présidente du SDMIS, a bien pris connaissance de votre sollicitation ci-après. Elle me charge de vous informer qu'elle ne souhaite pas lui donner une suite favorable. »*

Je vous sollicite ici parce que cela me paraît indispensable, j'ai un peu de mal à comprendre ce manque de transparence, une sorte d'opacité, alors que dans de nombreux SDIS, on trouve les PV de conseil d'administration sur le site, ce n'est pas le cas du SDMIS. Si vous pouviez nous apporter des précisions, je vous en remercie.

Madame KHELIFI.- Les séances ne sont pas publiques, donc les procès-verbaux n'ont pas vocation à être diffusés sur le site Internet comme d'autres SDIS ont choisi de le faire. C'est une volonté de notre SDMIS.

En revanche, vous avez toutes et tous les PV des conseils d'administration.

Monsieur CHAMBON.- Nous n'allons pas télécharger systématiquement les PV de chaque conseil.

Madame KHELIFI.- Ce n'est pas un manque de transparence.

Monsieur CHAMBON.- Que les séances ne soient pas publiques, c'est une chose, vous devez confondre communication et information. Je vous rappelle que l'information d'un établissement public a valeur constitutionnelle.

Je trouve scandaleux que vous refusiez de nous adresser les PV, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une communication publique, il s'agit de les transmettre à des gens qui siègent au conseil. Il n'y a aucune raison à ce refus.

Madame KHELIFI.- Vous les avez eus.

Monsieur KOHLHAAS.- Nous recevons tous, avec l'ordre du jour du conseil administration, le PV du CA précédent, il suffit de tout télécharger en même temps. En termes d'énergie, téléchargez le PV à chaque conseil d'administration ou les télécharger tous en fin de mandat revient au même.

Je stocke tout, j'ai tous les PV de tous les CA depuis le début de mon mandat.

Monsieur CHAMBON.- Je vous remercie, vous allez pouvoir nous les transmettre.

Monsieur KOHLHAAS.- Pourquoi ne les avez-vous pas ?

Monsieur CHAMBON.- Nous ne téléchargeons pas systématiquement tous les PV, raison pour laquelle nous vous faisons une demande qui nous paraît légitime.

Nous avons saisi la CADA, mais cela prendra trois mois. J'aimerais connaître l'avis du représentant de l'État sur ce refus à nous transmettre des documents. Même s'ils nous ont été transmis, nous sommes en droit de redemander ces PV.

Monsieur GUILLOTEAU.- Vous venez de le dire à l'instant, vous avez saisi la CADA, elle vous les transmettra, certainement trop tard, mais si cela peut vous rendre service, je suis prêt à vous les transmettre.

Monsieur CHAMBON.- Je vous en remercie, ce sera avec un immense plaisir. Se servir d'un établissement public, surtout dans une période un peu particulière, une période électorale, madame la présidente, je trouve cela très malsain.

Mme COLLIN.- Mettez les bons mots quand même, ne dites pas que nous ne vous les transmettons pas, dites que vous ne les avez pas stockés, c'est autre chose. Ne dites pas que le SDMIS n'a pas fait

son travail, il le fait, il transmet les PV à chaque élu, à chacun de gérer son mandat comme il le souhaite.

Cette façon de dire signifie que le SDMIS ne ferait pas son travail, il faut juste remettre les choses dans l'ordre, le SDMIS fait son travail, le fait de ne pas les avoir stockés, c'est votre choix.

Monsieur CHAMBON.- Je me permets de vous répondre, je n'ai en aucun cas remis en question le travail accompli par les services du SDMIS. Là, je m'adresse à la présidente et je lui demande pourquoi elle refuse de nous transmettre une deuxième fois des éléments que nous lui demandons légitimement. Vous jouez sur les mots. Qu'avez-vous à nous cacher pour ne pas vouloir nous les transmettre ?

Madame KHELIFI.- On ne vous cache rien, vous les avez déjà eus.

Monsieur GUILLOTEAU.- Vous les avez demandés à titre individuel ou pour l'ensemble du groupe ?

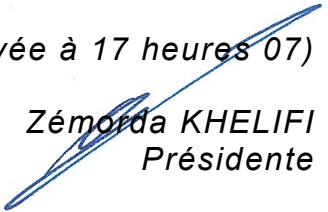
Monsieur CHAMBON.- Pour l'ensemble du groupe.

M. KOHLHAAS.- Vous êtes cinq élus, aucun des cinq membres du CA SDMIS du groupe n'a stocké les PV et vous demandez que ce soit le personnel administratif du SDMIS qui vous fasse le travail. Ce n'est pas la présidente qui vous envoie les PV, c'est le personnel administratif du SDMIS. Je ne ferai pas d'autre commentaire.

Monsieur CHAMBON.- Vous avez raison, tout le monde pourra constater votre manque de volonté.

Madame KHELIFI.- Je clos ce conseil d'administration. Bonne fin de journée.

(La séance est levée à 17 heures 07)


Zémorda KHELIFI
Présidente

